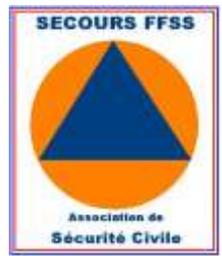




Sauveteurs Secouristes  
du Pays Viennois

# Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois

Association loi 1901  
195 ZA LE REMOULON 38780 PONT EVEQUE



Affiliée à la

**Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme**

Association agréée Sécurité Civile – fondé en 1899 par Raymond Pitet – reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927

## PREVENTION ET SECOURS ANIMATION JEUNESSE

### PSAJ1

#### Objectif de la formation:

##### **SAVOIR**

- Connaître les principaux accidents liés à l'activité animation jeunesse et leur prévention

##### **SAVOIR FAIRE**

- Assurer la prise en charge d'un accident survenant au cours d'une activité animation jeunesse

##### **SAVOIR ETRE**

- Intégrer la prévention des accidents d'une activité animation jeunesse

#### Objectif pédagogique :

L'unité d'enseignement Prévention et Secours animation jeunesse de niveau 1 est associée à l'unité d'enseignement Prévention et Secours Civique de niveau 1 et a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile. Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en danger en réalisant les gestes élémentaires de secours. Cette définition des techniques de premiers secours est basée sur une approche scientifique et la prise en compte des recommandations des sociétés savantes françaises, européennes et mondiales.

L'objectif pédagogique sert à construire et conduire l'action de formation, et à évaluer les capacités

#### Moyens pédagogiques et encadrement :

Cette unité d'enseignement « PSAJ1 », ne peut être dispensée que par des formateurs titulaires du certificat de compétences de formateur en Premiers Secours et justifier du certificat de formateur de Prévention et Secours Animation Jeunesse. Il doit être membre licencié de la FFSS et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 portant sur l'organisation de la formation continue des premiers secours. La durée minimale de la formation est de 12 H.

Au sens légal, les actions de formation se déroulent conformément à un programme. Celui-ci est établi en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant d'en suivre l'exécution et d'en apprécier les résultats.

Association loi 1901/Affiliée à la  
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -  
Courriel : [sspaysviennois@orange.fr](mailto:sspaysviennois@orange.fr)

Association agréée Sécurité Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927  
Siret n°: 418 565 974 00023 - Code APE 9499Z - Agrément n° 38-2021-5-A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du 16/07/2021 – Agrément Sport 38 14 005

Il existe trois types d'activités pédagogiques :

- activité de découverte : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- Activité de démonstration : le formateur ou un autre émetteur (vidéo...) transmet un savoir.
- Activité d'application : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Les moyens pédagogiques correspondent à tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation, défibrillateur de formation.....

L'unité d'enseignement prévention et secours animation Jeunesse de niveau 1 est accessible à toute personne âgée au minimum de seize ans.

#### Moyens de suivis :

- Feuille d'émargement signée par les stagiaires.
- Evaluation de la formation au Brevet Fédéral « Prévention et Secours Animation Jeunesse de niveau 1 », est réalisée par un contrôle continu. C'est une évaluation sommative à visé certificative ; elle est réalisée par l'Equipe Pédagogique. Elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

#### Modalités d'évaluation :

L'évaluation de la formation au Brevet Fédéral « Prévention et Secours Animation Jeunesse de niveau 1 » est réalisée par l'Equipe Pédagogique.

Pour obtenir le brevet « PSAJ1 », le candidat doit satisfaire à quatre obligations :

- o être licencié à la FFSS
- o avoir participé à toutes les phases de la formation
- o avoir réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
- o avoir à valider comme sauveteur, lors des activités d'application (cas concret, exercice de simulation) au moins une fois l'ensemble des six items

#### Formation de maintien et d'actualisation des compétences :

Une formation continue de 7h est proposée tous les 24 mois.

#### Contenu de la formation :

A l'issue de la formation l'apprenant doit être capable de :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;

Association loi 1901/Affiliée à la  
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -  
Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association agréée Sécurité Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927  
Siret n°: 418 565 974 00023 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-5-A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du 16/07/2021– Agrément Sport 38 14 005

- De réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :
  - Victime d'une obstruction des voies aériennes ;
  - Victime d'un saignement abondant ;
  - Inconsciente qui respire
  - En arrêt cardiaque : comprendre l'intérêt de la chaîne de survie lors d'un arrêt cardiaque et prendre en charge , avec ou sans DAE, une victime en arrêt cardiaque dans l'attente d'un renfort
  - Victime d'un malaise. Sont traités en plus des situations du PSC1, la crise d'asthme, le malaise hypoglycémique et la réaction allergique).
  - Victime d'un traumatisme : plaie, brûlure, traumatisme du dos, du cou, de la face, du tronc, d'un membre.
  - Victime d'un trouble de la température
  
- Etre capable d'organiser les premiers secours au cours des activités sportives : assurer une prise en charge adaptée de l'accident de sport (avant, pendant et après l'accident)

Association loi 1901/Affiliée à la  
**Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -**  
Courriel : [sspaysviennois@orange.fr](mailto:sspaysviennois@orange.fr)

Association agréée Sécurité Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927  
Siret n°: 418 565 974 00023 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-5-A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du 16/07/2021– Agrément Sport 38 14 005